

Septembre 2021

RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS



DE BRIDGE
LE FRANÇAIS



Equipe de rédaction :

G. Barats, JM Brugidou, JP Harismendy, S. Lacarrère

Mise en page : A. Brugidou

Retrouvez tous les règlements sur <https://www.adour-bridge.com/>



RÈGLEMENT COMPÉTITIONS

Sommaire

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES PAR 4 :

<i>Règles générales</i>	p 1
<i>Excellence /4</i>	p 2
<i>Honneur /4</i>	p 3
<i>Promotion /4</i>	p 4-5
<i>Espérance /4</i>	p 6
<i>Coupe de France</i>	p 7
<i>Interclubs</i>	p 8-9-10

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES PAR 2 :

<i>Règles générales</i>	p 11
<i>Excellence /2</i>	p 12
<i>Honneur /2</i>	p 13
<i>Promotion /2</i>	p 14
<i>Espérance /2</i>	p 15

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DE COMITÉ :

<i>Coupe des Clubs</i>	p 16
<i>Coupe du Comité</i>	p 17
<i>Trophée 4.2.2.</i>	p 18
<i>Challenge de l'Adour</i>	p 19
<i>Simultané de l'Adour</i>	p 20



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Règles Générales

1. Indice de valeur (IV)

L'indice de valeur d'une équipe est la somme des I.V. des quatre joueurs les mieux classés. En compétition mixte, sont pris en compte les I.V. des deux joueuses les mieux classées et des deux joueurs les mieux classés.

Lorsqu'il est nécessaire de départager deux ou plusieurs équipes (confection de tableaux par exemple) la règle suivante est appliquée dans une compétition :

- ouverte aux joueurs classés en première série, les équipes sont départagées au total des P.P. des quatre joueurs les mieux classés puis en cas d'égalité de PP au total des P.E de ces mêmes joueurs.
- interdite aux joueurs classés en première série, les équipes sont départagées au total des P.E des quatre joueurs les mieux classés dans l'équipe.

2. Composition des équipes

Une équipe est constituée de quatre à six joueurs. Toutefois dans les compétitions Promotion et Espérance, en Interclubs Divisions 4 et 5 et pour les compétitions Senior, les équipes peuvent comprendre sept joueurs. (Pour le championnat Trophée de France, voir le règlement particulier)

3. Organisation

Dans toutes les catégories, il peut y avoir des exemptions afin de mieux organiser les épreuves ; les équipes exemptées doivent se tenir prêtes à jouer jusqu'à 10h30, le jour de l'épreuve.

4. Dates – Lieu - Feuilles de matches

Les dates des matches éliminatoires sont fixées par les responsables du Comité. Pour les compétitions Interclubs D4, Coupe de France, Open Promotion, Espérance /4 (si besoin) les matches ont lieu en semaine à 20h15.

Pour les Seniors Open Promotion, les rencontres ont lieu le vendredi à 20h15.

Pour toutes les compétitions, après entente, les équipes peuvent jouer avant la date fixée en respectant l'ordre des tours.

Lieu d'un match : Une équipe "**reçoit**" **ne veut pas dire "joue dans son club"**. Dans certains cas, l'équipe qui "reçoit" jouera à domicile lorsque les clubs en opposition sont relativement proches. Sinon, un lieu intermédiaire est fixé par l'organisateur de la compétition. Une équipe "**reçoit**" **veut dire qu'elle occupe les positions fixes NS en salle ouverte et EO en salle fermée. Mais en aucun cas "recevoir" ne signifie que le match se déroule à domicile.**

Les résultats des matches seront directement rentrés sur l'Espace FFB. En cas d'empêchement, les feuilles de matches pourront être transmises au responsable de la compétition, soit par courrier, soit par mail (avec scan en pièce jointe). Si la rencontre a lieu à Sarpourenx, la feuille sera déposée dans la boîte à lettres.

5. Compétitions du Comité

Les épreuves organisées par le Comité bénéficient d'une dotation du Comité de l'Adour en PE et PP. La limite d'attribution pour un joueur dans ce cadre-là est fixée à 30PP par saison. La dotation des joueurs non licenciés dans le Comité de l'Adour est divisée par 2 et plafonnée à 15PP.



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Excellence

Règlement

1. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIES A LA F.F.B.**
- 2. Spécificité pour les compétitions Seniors: joueurs nés en 1957 et avant pour la saison 2021-2022. (RNC Art 5.2)
 - Chaque équipe est composée de 4, 5 ou 6 joueurs. Pour tout complément ou remplacement dans une équipe, les articles 34 et 35 du RNC sont strictement appliqués.
 - En Excellence (épreuve de catégorie 2) les équipes doivent comporter au minimum un joueur classé au moins en 2ème série Promotion ou plus.
 - Différentes épreuves (Open, Mixte, Dame, Senior) permettent d'accéder aux finales de Comité puis Ligue et Nationale.

2. Déroulement de la compétition

- Les équipes disputent des qualifications éventuelles avec possibilité d'exemption avant une finale de Comité (fonction du nombre d'engagés).
- Pour le championnat Mixte, chaque équipe doit comporter au moins deux joueurs et deux joueuses à la table.
- En Open et en Mixte, les finales se disputent en week-end.
- En Senior Excellence, Finale directe en Patton Suisse en semaine.



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Honneur

Règlement

1. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIÉS À LA F.F.B.**, à l'exclusion de ceux classés en 1ère série.
- Spécificité pour les compétitions Seniors: joueurs nés en 1957 et avant pour la saison 2021-2022. (RNC Art 5.2)
- Chaque équipe est composée de 4, 5 ou 6 joueurs. Pour tout complément ou remplacement dans une équipe, les articles 34 et 35 du RNC sont strictement appliqués.
- Pour la division Honneur, les compétitions ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB constituant des équipes dont l'indice de valeur est au moins égal à 156 ou comportant au moins un joueur ou une joueuse classée en 2ème série. Elle peut comprendre au plus un joueur classé en 1ère série Trèfle ou en 1ère série Trèfle hors quota mais l'IV de l'équipe ne peut alors être supérieur à 240.
- Différentes épreuves (Open, Mixte, Dame, Senior) permettent d'accéder aux finales de Comité, puis finale de Ligue et finale Nationale.

2. Déroulement de la compétition

- Les équipes engagées dans les championnats Open et Mixte de cette division disputent des demi-finales pouvant se dérouler géographiquement selon les décisions du bureau exécutif.
- Les équipes disputant le championnat mixte doivent comporter au moins deux joueuses et deux joueurs.
- En Dames par quatre, finale directe sur un week-end.
- Les finales de Comité Open et Mixte se font en Patton suisse et en week-end.



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Promotion

Règlement

1. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIÉS À LA F.F.B.**, à l'exclusion de ceux classés antérieurement en 1^o série.
- **Spécificité pour les compétitions Seniors** (épreuve de catégorie 4):
 - joueurs nés en 1957 et avant pour la saison 2021-2022. (RNC Art 5.2)
 - Pour participer à ce championnat les équipes ne peuvent inclure un joueur classé antérieurement en 1^o série.
- Pour la division Promotion, les compétitions ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB nouveaux licenciés, classés en 4^{ème} série, en 3^{ème} série, en 2^{ème} série hors quota ou en 2^{ème} série Trèfle à l'exclusion de ceux antérieurement classés en 1^{ère} série ou en 2^{ème} série Majeure.

Une équipe peut comprendre au plus, deux joueurs classés en deuxième série mais l'IV de l'équipe ne peut alors être supérieur à 152.
- Chaque équipe est composée de 4, 5, 6 ou 7 joueurs.
- Les équipes désirant se **COMPLÉTER** à 5, 6 ou 7 joueurs doivent le faire avant le début de la finale de Ligue. Aucun **REMPLACEMENT** ne sera accepté après le début de la finale de Comité. (Application des articles 34 et 35 du RNC)
- Différentes épreuves (Open, Mixte, Dame, Senior) permettent d'accéder aux finales de Comité, puis finale de Ligue et finale Nationale.

2. Déroulement de la compétition

- Finale de Comité directe pour Mixte et Mixte Senior.
- Phase éliminatoire en poules + Finale de Comité en Open et Open Senior (en fonction de la participation).
- La phase éliminatoire sera organisée suivant le nombre d'équipes engagées. Elle peut être supprimée. Il est possible au directeur des compétitions de qualifier directement un certain nombre d'équipes afin de mieux organiser l'épreuve. Cette exemption se fera en fonction de l'indice de valeur : l'équipe de plus fort IV d'un groupe géographique sera la première exemptée.
- La phase éliminatoire se dispute en poules géographiques de 3 ou 4 équipes en matches de 24 donnes. Au minimum les équipes terminant aux 2 premières places sont qualifiées pour la finale de Comité. Le jour retenu pour ces éliminatoires est le mercredi 20h15 dans un lieu déterminé par le responsable des compétitions du Comité.

- Le nombre d'équipes qualifiées pour la finale de Comité sera fonction du nombre d'équipes engagées. La finale se dispute en Patton Suisse en principe.
- Les équipes disputant le championnat mixte doivent comporter au moins deux joueuses et deux joueurs.
- **Spécificité pour les compétitions Seniors** : la phase éliminatoire, si elle est organisée, se dispute en poules géographiques de 3 à 4 équipes en matches de 24 donnes. Au minimum les équipes terminant aux 2 premières places sont qualifiées pour la finale de comité. Les éliminatoires sont prévus le vendredi à 20h15 dans un lieu déterminé par le responsable des compétitions. Le directeur des compétitions peut qualifier directement un certain nombre d'équipes afin de mieux organiser l'épreuve. Cette exemption se fera en fonction de l'indice de valeur : l'équipe de plus fort IV d'un groupe géographique sera la première exemptée.



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Espérance

Règlement

1. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIÉS A LA F.F.B.**, à l'exclusion de ceux classés en 3ème série ou plus.
- Chaque équipe est composée de 4, 5, 6 ou 7 joueurs.
- Cette épreuve open permet d'accéder à une finale de Comité, puis à la finale Nationale.
- L'équipe championne est qualifiée pour la finale Nationale. Elle ne peut être remplacée que par l'équipe vice-championne.
- La participation à cette épreuve n'interdit pas de participer à la promotion par quatre.

2. Déroulement de la compétition

- L'épreuve directe peut se dérouler en deux phases selon le nombre d'équipes engagées :
 - Phase 1 le mercredi (opposition géographique)
 - Phase 2 le Samedi à Sarpourenx



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Coupe de France

Règlement

1. Conditions de participation

- Cette compétition est ouverte aux joueurs **LICENCIÉS A LA F.F.B.**
- Chaque équipe est composée de 4, 5 ou 6 joueurs,
- Une équipe de 4 joueurs au début de la compétition peut se **COMPLÉTER** à 5 ou 6 joueurs à condition de satisfaire à l'article 34 du RNC (cf. article 50 du RNC).
- Une équipe peut **REEMPLACER** un de ses membres à condition de satisfaire à l'article 35 du RNC (cf. article 50 du RNC).

2. Déroulement de la compétition

Cette compétition est organisée en deux phases : éliminatoires (3 ou 4 tours) puis phase finale (1/4, 1/2 et finale de Comité). Elle est organisée en matches par K.O. Un repêchage est prévu après chacun des tours de la première phase, de telle sorte qu'une équipe doit perdre deux rencontres consécutives pour être éliminée.

- **Éliminatoires :**
 - Les équipes entrent dans la compétition en fonction de leur IV de façon si possible à supprimer le cadrage avant les ¼ de finale.
 - Pour les deux premiers tours le tirage au sort est fait par zones géographiques. Pour le premier tour, le tirage au sort devra prévoir d'éviter les oppositions entre équipes d'un même club si possible.
 - Pour les tours suivants, le tirage au sort, général, est fait en public.
 - Les premiers tours et leurs repêchages se disputent en matches de 28 donnes.
 - Les matches du tour 4 se déroulent derrière écrans.
 - Les matches de cadrage se disputent en 30 donnes (3 fois 10 donnes).
- **Finale de Comité :**
 - L'ensemble des rencontres de la phase finale constitue la finale de Comité,
 - Toutes les rencontres de ces phases finales se jouent par K.O. en 30 donnes (3 fois 10 donnes) sans repêchage aux dates fixées par les instances du Comité,
 - Le tirage au sort intégral est fait en public.



COMPÉTITIONS PAR QUATRE

InterClubs

Règlement 2021/2022

AVERTISSEMENT

Le comité de l'ADOUR se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction des circonstances. Il est le seul habilité ; ses décisions sont sans appel.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Cette compétition est ouverte à tous les clubs **AGRÉÉS PAR LA F.F.B.**
- Chaque club peut engager autant d'équipes qu'il peut régulièrement en constituer avec ses membres **licenciés à la F.F.B.**
- Un joueur ne peut participer à cette compétition que pour le club par l'intermédiaire duquel il a pris la licence FFB.
- Les équipes sont formées de 4 à 6 joueurs. Toutefois, les équipes participant aux divisions 4 ou 5 peuvent se compléter à 7 joueurs.
- Une équipe de 4 joueurs au début de la compétition peut se **COMPLÉTER** à 5, 6 ou 7 (D4 et D5) joueurs à condition de satisfaire à l'article 34 du RNC. Si une Finale de Comité se joue en deux Week-end séparés par plus de 4 semaines, alors il sera possible de compléter l'équipe entre les deux week-ends.
- Une équipe peut **REEMPLACER** un de ses membres à condition de satisfaire à l'article 35 du RNC.
- Un club de moins de 30 licenciés peut constituer une ou plusieurs équipes en division 4 ou 5 avec des joueurs licenciés dans un autre club du comité de l'Adour à condition que l'équipe comprenne au moins deux joueurs licenciés dans le club.

2. ORGANISATION

- Le nombre de divisions est fixé à 5, chacune concourant séparément.
- Les divisions D1, D2, D3 et D4 débouchent sur une finale de Comité, une finale de Ligue puis une finale Nationale.
- Pour la division 5, le vainqueur de la finale de Comité est qualifié directement pour la finale Nationale. En cas de désistement, l'équipe ne peut être remplacée que par l'équipe vice-championne.

3. RÈGLEMENT

- Dans la D1 et la D2, les places appartiennent aux clubs.
- Il existe un système de montées et de descentes entre la D1 et la D2 et entre la D2 et la D3. Le nombre de descentes correspond à la partie entière $N/5 + 1$ (N étant l'effectif de la division) Le nombre de montées est inférieur de 1 équipe au nombre de descentes créant ainsi une place libre.
- Pour la saison 2021-2022, le Comité de l'Adour a fixé le nombre d'équipes à 18 pour la D1 et à 30 pour la D2 (Art 44.6). Le comité se réserve le droit de demander une augmentation des effectifs de l'Interclubs D1 ou D2 à la FFB selon l'article 44.6 du RNC.

MONTÉES/DESCENTES ENTRE LES DIFFÉRENTES DIVISIONS/SAISON 21-22

Pour satisfaire au calcul de la CNAR la D1 aura 18 équipes pour la saison 2021-2022.

Pour cela modification des montées et descentes habituelles.

D1 :	Descentes en D2:	4 équipes	
D2 :	Montées en D1:	4 équipes	1 équipe + 2 places vacantes + 1 place libre
	Descentes en D3 :	7 équipes	
D3 :	Montées en D2 :	7 équipes	4 équipes + 2 places vacantes + 1 place libre

Il reste au moins deux places vacantes en D1 et D2 pour l'année 2021/2022 ainsi que 1 place libre pour chaque division. Il n'y a pas d'IV maximal pour jouer en D2 ou D3.

PLACES VACANTES (ART 44.5 RNC)

D1	Elles sont attribuées conformément au règlement national et par application du règlement du Comité obligatoirement dans l'ordre suivant : <ul style="list-style-type: none">- Aux clubs des équipes ayant participé à la finale nationale de D2 et ne montant pas en D1.- Aux clubs des premières équipes exclues de la montée (dans l'ordre de la finale de Comité de D2) En aucun cas une équipe nouvellement créée ne peut bénéficier d'une place vacante en D1 (mais un club peut lui attribuer une de ses places).
D2	Elles sont attribuées conformément au règlement national et par application du règlement du Comité obligatoirement dans l'ordre suivant : <ul style="list-style-type: none">- Aux clubs des équipes ayant participé à la finale nationale de D3 et ne montant pas en D2.- Aux clubs des premières équipes exclues de la montée (dans l'ordre de la finale de Comité de D3) En aucun cas une équipe nouvellement créée ne peut bénéficier d'une place vacante en division 2 (mais un club peut lui attribuer une de ses places). <p>Si pour une raison quelconque, il reste plus d'une place vacante en D1 ou D2 le même ordre de priorités s'applique pour les attribuer mais le Comité pourra l'attribuer d'office à l'équipe de plus fort indice de la division inférieure qui ne pourra pas refuser sous peine d'exclusion de l'épreuve de ces joueurs.</p>

PLACES LIBRES

Le nombre de montées en D1 et D2 est inférieur d'une place à celle des descentes ce qui crée **une place libre** qui sera à la disposition du Bureau Exécutif du Comité qui l'attribuera selon certains critères :

En D1 : Si un club demande une place en D1 pour une équipe formée de 4 joueurs ayant participé à la D1 l'année précédente dans différentes équipes (au moins 2 équipes) évoluant dans d'autres clubs et qui ne sont pas descendues en D2, le Comité peut leur attribuer la place libre sans obligation de l'accorder. L'IV de cette équipe devra être ≥ 360 . Les 4 joueurs doivent jouer au moins 33% des donnes sous peine de disqualification de l'équipe. Dans tout autre cas, la place est attribuée à la première équipe de la finale de Comité ne montant pas de D2.

Si un club abandonne une place en D1, il ne peut bénéficier d'une place supplémentaire en D2.

Si un club refuse une place en D1, il ne peut pas inscrire d'équipe d'IV ≥ 296 en D2 et 240 en D3.

En D2 : Un club peut demander une place en D2 s'il présente une nouvelle équipe d'IV ≥ 312 , composée d'au moins 3 joueurs n'appartenant pas à ce club l'année précédente. Le Comité peut leur attribuer la place libre mais n'est pas obligé de l'accorder. Aucun des 4 à 6 joueurs de l'équipe ne doit être descendu en D3 l'année précédente.

Les 3 joueurs doivent jouer au moins 33 % des donnes sous peine de disqualification de l'équipe.

Dans tout autre cas, la place est attribuée à la première équipe ne montant pas de D3.

Si un club refuse une place en D2, il ne peut pas inscrire d'équipe d'IV ≥ 240 en D3.

Si pour une raison quelconque, il reste plus d'une place libre en D1 ou D2, le même ordre de priorités s'applique pour les attribuer mais le Comité pourra l'attribuer d'office à l'équipe de plus fort indice de la division inférieure.

ANNEXE : Après accord entre les Présidents de deux clubs et avis favorable du Comité de L'Adour, une place de D1 ou D2 peut être transférée avec une équipe légale (4 joueurs) d'un club vers un autre.

AUTRES DIVISIONS

D3	Participent à la D3 les équipes présentées par les clubs dont l'IV > 190
D4	Participent à la D4 les équipes présentées par les clubs dont l'IV ≤ 190
D5	Participent à la D5 les équipes présentées par les clubs dont l'IV <144 à condition de ne pas contenir de joueur d'IV > 40

4. DÉROULEMENT

AU NIVEAU DU COMITÉ

Nombre d'équipes participant aux Finales de Comité

Division 1 (Épreuve de 2 ^{ème} catégorie)	18 équipes disputent directement la finale de Comité en une Poule sur 2 week-ends
Division 2 (Épreuve de 2 ^{ème} catégorie)	30 équipes disputent la finale de Comité en Patton suisse sur 1 week-end.
Division 3 (Épreuve de 3 ^{ème} catégorie)	16 à 18 équipes disputent la finale de Comité en Patton suisse. Des qualifications en plusieurs Pattons suisses non régionalisés seront organisées
Division 4 (Épreuve de 4 ^{ème} catégorie)	Les éliminatoires se déroulent en poules (3 à 4 équipes) qui sont constituées strictement en fonction de leur IV ; elles peuvent être régionalisées. La finale de Comité sera organisée en Patton suisse.
Division 5 (Épreuve de 5 ^{ème} catégorie)	La compétition sera organisée en fonction du nombre d'équipes participantes. S'il est nécessaire d'organiser des matchs qualificatifs pour la finale, cette phase sera régionalisée.

AU NIVEAU DE LA LIGUE

Nombre d'équipes participant aux Finales de Ligue

D1	16	La répartition du nombre d'équipes qualifiées par Comité est déterminée suivant l'article 46 du règlement national
D2	20	
D3	18 (minimum) (24 si la Ligue le souhaite)	La répartition du nombre d'équipes qualifiées par Comité est déterminée suivant l'article 40.1 du règlement national
D4		
D5	Pas de Finale de Ligue	

Chaque division 1, 2, 3 et 4 donne lieu à une Finale de Ligue. Il n'existe pas de Finale de Ligue en D5



COMPÉTITIONS PAR PAIRE

Règles générales

1. Conditions de Participation :

OUVERT AUX JOUEURS ET JOEUSES LICENCIÉS à la FFB

2. Indice de valeur d'une paire :

- L'indice de valeur (IV) d'une paire est la somme des IV des deux joueurs ou joueuses composant la paire.
- Lorsqu'il est nécessaire de départager deux ou plusieurs paires (confection des Mitchells)

A égalité d'IV, la règle suivante est appliquée dans une compétition :

- ouverte aux joueurs classés en 1^{er} série : par le total des PP des membres de chaque paire, puis, par la somme des PE des membres de la paire.
- interdite aux joueurs de 1^{ère} série : les paires sont départagées par le total des PE.

3. Désistements :

Toute paire inscrite, absente le jour de la compétition sans avoir prévenu, devra s'acquitter de ses droits d'engagement, sous peine d'interdiction de participer à cette compétition l'année suivante.

4. Incidents graves et intempéries :

En cas de circonstances exceptionnelles (routes impraticables...) les joueurs convoqués pour une compétition à Sarpourenx devront consulter le site du Comité (<https://www.adour-bridge.com/>), le jour de l'épreuve, à partir de 10 heures, pour connaître la décision du Comité pour ce qui concerne le maintien, l'annulation ou le report de l'épreuve ou bien contacter les responsables des compétitions.



COMPÉTITIONS PAR PAIRE

Excellence

Règlement

Catégorie 3

1. Conditions de participation

- Compétition ouverte aux paires comportant une joueuse ou un joueur classé au moins en 2^{ème} Série Promotion (IV \geq 60)
- Il existe différentes catégories :
 - Open
 - Mixte (un joueur et une joueuse constituent une paire),
 - Dames (deux joueuses)
 - Seniors Open et Mixte (ouvert aux joueurs nés en 1957 ou avant pour la saison 2021-2022)

2. Organisation

- Open et Mixte :
 - Organisation de qualifications en fonction du nombre de paires engagées.
 - Les paires dont l'IV est supérieur ou égal à 184 sont dispensées des qualifications.
- Senior Open et Mixte :
 - Finales directes en 2 séances en semaine.
- **Open et Mixte** : les Finales de Comité déboucheront sur des Finales de Ligue qui ouvriront l'accession aux DN3(Open) et DN2 (Mixte). Pas de Finales Nationales.
Dames : Finales de Comité, Finales de Ligue, Finale Nationale.
En Senior, la Finale de Comité qualifiera des paires directement pour la Finale Nationale à la FFB.



COMPÉTITIONS PAR PAIRE

Honneur

Règlement

Catégorie 4

1. Conditions de participation

- Pour la division Honneur, les compétitions ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB constituant des paires dont l'indice de valeur est au moins égal à 78 ou comportant au moins un joueur ou une joueuse classée en 2ème série ou en 1ère série Trèfle ou en 1ère série trèfle hors quota. Si la paire comprend un joueur classé en 1ère série, son IV ne pourra être supérieur à 120.
- Il existe différentes catégories :
 - Open
 - Mixte (un joueur et une joueuse constituent une paire),
 - Dames (deux joueuses)
 - Seniors Open et Mixte (ouvert aux joueurs nés 1957 ou avant pour la saison 2021/2022)

2. Organisation

- En Open, Mixte et Dames, les Finales de Comité déboucheront sur des Finales de Ligue puis des Finales Nationales.
- En Senior Open et Mixte, la Finale du Comité débouchera directement sur une Finale Nationale organisée en Simultané.



COMPÉTITIONS PAR PAIRE

Promotion

Règlement

Catégorie 4

1. Conditions de participation

- Pour la division Promotion, les compétitions ouvertes aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB nouveaux licenciés, classés en 4ème série, en 3ème série ou en 2ème série HQ ou en 2ème série Trèfle à l'exclusion de ceux antérieurement classés en 1ère série ou en 2ème série Majeure. Si la paire comprend un joueur classé en 2ème série, son IV ne pourra être supérieur à 76.
- Il existe différentes catégories :
 - Open
 - Mixte (un joueur et une joueuse constituent une paire)
 - Dames (deux joueuses)
 - Seniors Open et Mixte (ouvert aux joueurs nés en 1957 ou avant pour la saison 2021/2022)

2. Organisation

Pour toutes les catégories promotion, il n'existe pas de Finale de Ligue. Il n'existera de Finales Nationales que pour l'Open et le Mixte, organisées en simultané (article 24.3 et 24.4 du RNC).

- Open :
 - Qualification selon l'organisation établie par le Directeur des Compétitions. Finale en 2 séances à Sarpourenx.
- Mixte, Dames, Seniors Open et Mixte :
 - Finale directe en 2 séances à Sarpourenx (en semaine pour les Seniors).



COMPÉTITIONS PAR PAIRE

Espérance

Règlement

Catégorie 5

1. Conditions de participation

- Ce championnat est ouvert aux joueurs **LICENCIÉS À LA F.F.B.**, à l'exclusion de ceux classés 3^e série ou plus.

2. Organisation

- Qualifications dans les Clubs qui en feront la demande. Il faut au moins 6 paires pour valider la séance. Faute de quoi les candidats devront s'orienter vers un autre centre. Scolaires, étudiants, actifs, sont qualifiés directement pour la Finale de Comité.
- Finale de Comité en 2 séances un samedi
- Finale Nationale en simultané à Sarpourenx en 2 séances.



ÉPREUVES DE COMITÉ

Coupe des Clubs de l'Adour Règlement

1. Conditions de participation

- Cette compétition est ouverte aux clubs affiliés au comité de l'Adour.
- Chaque club peut constituer autant d'équipes qu'il peut régulièrement en constituer avec les membres **LICENCIÉS ou SYMPATHISANTS** de son club à jour de leurs cotisations à la date d'inscription.

2. Constitution des équipes

- Chaque équipe est constituée de 3 formations de 4 joueurs ou plus.
- Le nombre total de joueurs pour 1 équipe est de maximum 24.
- La formation A est de composition libre : elle dispute une **épreuve de catégorie 2**.
- La formation B est composée de joueurs d'IV égal ou inférieur à 60 et elle doit comprendre au moins un joueur classé en 2ème série mineure ou inférieure : elle dispute une **épreuve de catégorie 3**.
- La formation C est composée de joueurs d'IV égal ou inférieur à 40. Si elle comporte au moins un joueur classé en 3ème série mineure ou inférieure, elle bénéficie d'un bonus de 30 IMPS par match de poule (15 IMPS par match en finale de Comité). Cette formation ne devra pas inclure de joueurs antérieurement classés en 1ère série. Elle dispute une **épreuve de catégorie 4**.

3. Déroulement de l'épreuve

Cette épreuve se déroule en deux phases distinctes

1. Éliminatoires :

- Cette phase se déroule en poules géographiques de 3 ou 4 équipes en matches de 24 donnes.
- La composition des poules géographiques est établie par classement de l'IV des équipes. L'IV d'une équipe est calculé en totalisant l'IV de chaque formation : IV des 4 meilleurs indices pour les équipes A et C, l'IV des 3 meilleurs indices + l'IV du meilleur joueur 2ème série mineure pour la formation B.
- Les 3 matches doivent se dérouler le même jour en un même lieu.
- Le vainqueur du match est l'équipe ayant marqué le plus de points en additionnant les IMPS obtenus lors des 3 matches (si égalité le nombre de matches gagnés détermine le vainqueur).
- Le barème des points de victoire est celui des matches en 72 donnes.

2. Finale de comité :

- La finale de comité se déroule en Patton en fonction du nombre d'équipes engagées.



ÉPREUVES DE COMITÉ

Coupe du Comité

Règlement

1. Conditions de participation

- Cette épreuve est ouverte aux **joueurs du Comité de l'Adour**.
- Chaque équipe est composée de 4 à 7 joueurs. Une équipe peut se compléter selon l'article 34 du RNC et tout remplacement devra satisfaire à l'article 35 du RNC

2. Composition des équipes

L'équipe comprendra exactement 4 joueurs, **les mêmes pour tout ce match** répartis de la manière suivante :

- **Joueur A:** le mieux classé des 4 joueurs,
- **Joueur B:** classé au mieux 2ème série promotion (IV max 60),
- **Joueur C:** classé au mieux 2ème série mineure (IV max 48),
- **Joueur D:** joueur classé en 3ème ou 4ème série.

3. Déroulement de l'épreuve

1. Éliminatoires :

- Cette phase se déroule en poules géographiques de 3 ou 4 équipes en matches de 3 tiers-temps de 8 donnes chacun,
- Pour chaque tiers-temps la composition des paires est définie comme suit :
 - 1° tiers-temps: A avec D et **B avec C** (A en sud et **B** en est)
 - 2° tiers-temps: A avec C et **B avec D** (A en sud et **B** en est)
 - 3° tiers-temps: A avec B et **C avec D** (A en sud et **C** en est)
- Le barème des matches est celui des matches de 24 donnes.
- Les matches doivent être joués au plus tard le mercredi fixé par le Comité.

2. Finale de Comité :

- La finale de comité se déroule en Patton suisse en fonction du nombre d'équipes engagées.



ÉPREUVES DE COMITÉ

Trophée 4.2.2.

Règlement

Catégorie 4

1. Conditions de participation

- Cette épreuve est ouverte aux **joueurs licenciés à la FFB**
- Chaque équipe est composée de 4 joueurs.
- Le classement final sera individuel dans la catégorie de l'équipe quel que soit l'IV du joueur. L'IV de l'équipe détermine la catégorie de classement.

2. Classement des équipes

- Catégorie 1 : $IV \geq 262$
- Catégorie 2 : $201 < IV < 261$
- Catégorie 3 : $161 < IV < 201$
- Catégorie 4 : $IV < 161$

3. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroule en 3 séances de 18 à 20 heures

- **1^o séance** : Patton par équipe de 4. Marque en IMPS
- **2^o séance** : Tournoi par paire. Chaque équipe de 4 se sépare en 2 paires au choix. Marque en IMPS
- **3^o séance** : Tournoi par paire. Les paires doivent être différentes de la séance 2. Marque en IMPS

4. Classement de l'épreuve

Classement établi par cumul de la moitié des IMPS de la séance en Patton et des IMPS des deux séances en paires.

Dotations en PP et PE par le Comité de l'Adour. Les joueurs non licenciés dans le Comité de l'Adour ne peuvent prétendre qu'à la moitié de la dotation.



ÉPREUVES DE COMITÉ

Challenge de l'Adour

Règlement

Catégorie 4

1. Conditions de participation

- Le Challenge de l'Adour est ouvert à tous les licenciés de la FFB.
- Le classement est établi par catégorie :
 - **Catégorie 1** : $IV \geq 72$.
 - **Catégorie 2** : $56 \leq IV \leq 68$.
 - **Catégorie 3** : $42 \leq IV \leq 52$.
 - **Catégorie 4** : $IV \leq 40$.

2. Classement :

- Les 2/3 des meilleurs résultats sont pris en compte pour le classement final (arrondi par défaut).
- En cas d'ex æquo, les joueurs sont départagés par le 1er résultat non compté.
- Pour être classé dans sa catégorie, il faut avoir joué plus de la moitié des tournois avec un joueur de sa catégorie ou d'une catégorie inférieure. A sa demande, un joueur peut être surclassé dans la catégorie de son choix.
- Le tournoi du Comité bénéficie d'un coefficient spécifique x1,5.

3. Dotation :

Le Comité de l'Adour dote les premiers de chaque catégorie en PP et PE.

Les joueurs non licenciés dans le Comité de l'Adour ne peuvent prétendre qu'à la moitié de la dotation.

4. Barème

PRINCIPE pour un tournoi de N paires participantes :

- Les joueurs de la première paire marquent : **N + 100 Pts.**
- Ensuite :
 - Pour les 10 paires suivantes, les points diminuent de 5 en 5
 - Pour les 10 paires suivantes, les points diminuent de 3 en 3
 - Pour les 40 paires suivantes, les points diminuent de 2 en 2
 - Pour toutes les suivantes, les points diminuent de 1 en 1

Exemples :

Pour un tournoi de 100 paires	
1 ^{er}	200 pts
2 ^{ème} à 11 ^{ème}	195, 190, 185, ... 150 pts
12 ^{ème} à 21 ^{ème}	147, 144, 141, ... 120 pts
22 ^{ème} à 61 ^{ème}	118, 116, 114, ... 40 pts
62 ^{ème} à 100 ^{ème}	39, 38, 37, 36, ... 1 pts

Pour un tournoi de 126 paires	
1 ^{er}	226 pts
2 ^{ème} à 11 ^{ème}	221, 216, 211, ... 176 pts
12 ^{ème} à 21 ^{ème}	173, 170, 167, ... 146 pts
22 ^{ème} à 61 ^{ème}	144, 142, 140, ... 66 pts
62 ^{ème} à 126 ^{ème}	65, 64, 63, 62, ... 1 pts

Tous les joueurs ont 26 pts de plus que pour la même place dans un tournoi de 100 paires.



ÉPREUVES DE COMITÉ

Simultané de l'Adour

Règlement

Catégorie 4

1. Organisation :

Les simultanés de l'Adour sont ouverts à **tous les licenciés de la FFB**.

- Quatre simultanés sont organisés par saison dans les clubs volontaires.
- Nombre minimum de tables par centre : 5
- Nombre minimum de donnes jouées par paire : 24
- Chaque club peut organiser le nombre de simultanés qu'il désire.
- Chaque simultané est doté de POINTS D'EXPERTS (barème FFB) et de PRIX EN ESPECES pour les 4 premiers en scratch et 3 par série (2, 3 et 4).
- Tous les participants reçoivent un livret commenté des donnes jouées.
- A l'issue de ces 4 séances, il est établi 4 classements (1 par série) au cumul des points des places des 3 meilleurs simultanés.
Attribution des points pour les 80 premiers de chaque ligne (de 1 à 80). Les autres paires marquent 81 pts.
Le vainqueur est celui qui a le minimum de points sur ses trois meilleurs simultanés.
- Départage :
 1. Classement sur le 4^{ème} simultané.
 2. Au meilleur score d'un des 3 simultanés comptant pour le classement.

2. Dotation :

Les vainqueurs des classements généraux scratch, séries 2, 3 et 4 seront récompensés par un trophée. Dotation en PP (séries 1 et 2) et PE par le Comité de l'Adour.

Les joueurs non licenciés dans de Comité de l'Adour ne peuvent prétendre qu'à la moitié de la dotation.